Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 022-212200356-20260707-DELIB20260702-DE

Département des Côtes-d'Armor
Arrondissement : DINAN
Canton : LANVALLAY

Commune de LES CHAMPS-GÉRAUX

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 07 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le sept juillet à dix-neuf heures trente,
Le Conseil Municipal de la commune de LES CHAMPS-GÉRAUX, était assemblé en session ordinaire, à la mairie, après convocation légale, sous la présidence de Mme Sandrine JUHEL, Maire.

Présents : Sandrine JUHEL, Denis GOUPIL, Caroline HAYCOX, Frédéric BEAUCHAMP, Christophe PACE, Anne THIBAULT, Pascal L'HERMITTE, Léa HERVÉ, Clément BRIZARD, Sophie HAMÉON (arrivée à 19h42), Cyril RIBET, Édith PERROQUIN (arrivée à 19h41)

Absents excusés : Brigitte PETITPAS, Éric SIMON, Solène HAMELIN
Pouvoir : Brigitte PETITPAS à Denis GOUPIL et Éric SIMON à Clément BRIZARD

Secrétaire de séance : Anne THIBAULT

Nombre de conseillers : 15 présents : 12 votants : 14

OBJET
Tarifs communaux : restaurant scolaire Délibération n° 2026-07-02

À la suite de la commission « finances » réunie le 29 juin 2026, Mme le Maire propose de réévaluer les tarifs communaux du restaurant scolaire à compter du 1er septembre 2026.

Décision :
À l'unanimité, le conseil municipal valide les tarifs du restaurant scolaire au 1er septembre 2026 comme suit :

Public concerné	Au 1er septembre 2026
Enfant	**3.30€**
Adulte	**5.35€**

Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire,
Anne THIBAULT

Le Maire,
Sandrine JUHEL

MAIRIE DES CHAMPS-GÉRAUX (Côtes-d'Armor)

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la mairie et que la convocation du conseil a été faite le 02/07/2026